

Le Venezuela prolonge de deux ans l'interdiction des licenciements



La Havane, 30 déc. (RHC)- Le gouvernement vénézuélien a prolongé de deux ans l'interdiction de licencier des travailleurs par décret.

La mesure concerne tant le secteur public que le secteur privé.

Le portail numérique Venezuela News a cité le ministre du Travail, Francisco Torrealba, qui a déclaré que le président Nicolas Maduro avait ordonné la prolongation de l'interdiction de licencier des travailleurs jusqu'au 31 décembre 2024.

Avec cette décision, le gouvernement poursuit sa politique de protection des travailleurs, a déclaré le ministre vénézuélien du Travail.

Francisco Torrealba a fait remarquer que les travailleurs couverts par ce décret "ne peuvent être licenciés, rétrogradés ou transférés".

Tout cela, dit-il, sans motif valable préalablement qualifié par l'inspecteur du travail de la juridiction.

Le journal rappelle que la République bolivarienne dispose d'une loi sur le travail qui prévoit un double salaire pour les licenciements injustifiés, en plus du calcul des présentations sur la base du dernier salaire.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/309305-le-venezuela-prolonge-de-deux-ans-linterdiction-des-licenciements>



Radio Habana Cuba